

date de dépôt : 22 juin 2024

demandeur : **Monsieur WETOSZKA Jaroslaw**

**pour : la réfection de toiture, l'installation de
gouttières et la reprise de maçonnerie sur un
bâtiment**

adresse terrain : **10 Chemin des Ecoliers, à
Beurières (63220)**

Commune de Beurières

**ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**

Le maire de Beurières,

Vu la déclaration préalable présentée le 22 juin 2024 par Monsieur WETOSZKA Jaroslaw demeurant
1/3 VOIE ZIEMOWITA 21500 Biala Podlaska Pologne;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réfection de toiture, l'installation de gouttières et la reprise de maçonnerie sur un bâtiment ;
- sur un terrain situé 10 Chemin des Ecoliers, à Beurières (63220) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis assorti de prescriptions de l'architecte des bâtiments de France en date du 29/06/2024 ;

Considérant que la demande porte sur la réfection de toiture, l'installation de gouttières et la reprise de maçonnerie sur un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée A 575 ;

Considérant que le bâtiment concerné par le projet est situé aux abords de l'Église Sainte Marguerite, classée Monument Historique, et que les articles L 621-30, L 621-32 et L 632-2 du code du patrimoine sont applicables ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur de l'Église Sainte Marguerite ou de ses abords mais qu'il peut cependant y être remédié ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

La façade devra être reprise avec un enduit à base de chaux de finition talochée dans un ton beige, beige sable similaire à la référence T 80 du nuancier Parex ou similaire.

La couverture devra être réalisée en tuile terre cuite canal ou à emboîtement grandes ondes de couleur rouge. Les rives devront être sans débord, réalisées avec deux rangées de tuiles canal superposées. Les planches de rives et la zinguerie devront être réalisées en zinc naturel.